



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 8 novembre 2011 — N° 59

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale de la sécurité des aînés.

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire du cinéma Beaubien.

M. Paquet (Laval-des-Rapides) fait une déclaration concernant le Mois de la littératie financière.

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration concernant le 70^e anniversaire du Cercle des fermières d'Iberville.

M. Deltell (Chauveau) fait une déclaration concernant l'aide à la communauté.

8 novembre 2011

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant l'UQAR, université de l'année en recherche au Canada.

M. Gauvreau (Groulx) fait une déclaration concernant le projet de gare à Boisbriand.

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration concernant la Semaine de la douleur chronique.

Mme Doyer (Matapédia) fait une déclaration concernant le 10^e anniversaire de La Maison Le trait d'union.

À 13 h 57, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 06.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 6 octobre 2011 par M. Blanchet (Drummond), concernant le trouble du déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).

(Dépôt n° 763-20111108)

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par Mme Malavoy (Taillon) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 9 novembre 2011, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 764-20111108)

Dépôts de pétitions

Quatre extraits de pétition concernant le cancer de la peau et le bronzage artificiel sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 3 623 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Maltais (Taschereau);
(Dépôt n° 765-20111108)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 737 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Diamond (Maskinongé);
(Dépôt n° 766-20111108)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 952 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Richard (Marguerite-D'Youville);
(Dépôt n° 767-20111108)

8 novembre 2011

- le quatrième, extrait d'une pétition signée par 1 869 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme St-Amand (Trois-Rivières).
(Dépôt n° 768-20111108)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant le cancer de la peau et le bronzage artificiel sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 1 710 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Beaudoin (Rosemont);
(Dépôt n° 769-20111108)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 1 016 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Ratthé (Blainville).
(Dépôt n° 770-20111108)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 840 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande de moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur le territoire québécois.
(Dépôt n° 771-20111108)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 192 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande de modification à la *Loi sur les mines* afin d'interdire l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur le territoire québécois.
(Dépôt n° 772-20111108)

8 novembre 2011

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

À la suite d'une motion adoptée par l'Assemblée nationale le 29 septembre 2010, la présidence a reconnu qu'Hydro-Québec avait, à première vue, commis un outrage au parlement en raison du fait qu'elle ne s'était pas conformée à l'ordre adopté par l'Assemblée.

Toutefois, la procédure d'outrage avait été suspendue afin d'accorder un délai supplémentaire permettant à Hydro-Québec de transmettre les documents en question.

Plusieurs séries de documents ont depuis été produits par Hydro-Québec. Dans ces circonstances et après consultation auprès des groupes parlementaires et des députés indépendants, la présidence considère la question de privilège close.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Caire (La Peltrie) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Girard (Gouin) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, conjointement avec M. Hamad, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Kotto (Bourget), M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Curzi (Borduas), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), Mme Lapointe (Crémazie), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Caire (La Peltrie), M. Khadir (Mercier) et Mme Beaudoin (Rosemont), propose :

8 novembre 2011

QUE l'Assemblée nationale rende hommage aux onze lauréates et lauréats à qui seront remis aujourd'hui les Prix du Québec pour leur contribution exceptionnelle à l'essor de la culture et de la science au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Beaudoin (Rosemont), conjointement avec M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Curzi (Borduas), Mme Lapointe (Crémazie) et M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant l'UNESCO; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 35, Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à la Loi sur le bâtiment, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 22 et 23 novembre 2011 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

Association des consommateurs pour la qualité
de la construction
Coalition Proprio-Béton
Option consommateurs
Association des constructeurs des routes et grands travaux
du Québec
Association de la construction du Québec
Association provinciale des constructeurs d'habitations
du Québec inc.
Corporation des entrepreneurs généraux du Québec

8 novembre 2011

Fédération québécoise des associations des entrepreneurs
spécialisés en construction
Barreau du Québec

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la ministre du Travail soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé et de services sociaux afin notamment de resserrer le processus de certification des résidences pour personnes âgées;

8 novembre 2011

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 120, Loi concernant les campagnes à la direction des partis politiques.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse d'une pétition.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 9 novembre 2011, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Malavoy (Taillon).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement libéral qu'il renonce à la hausse des frais de scolarité annoncée pour l'automne 2012; qu'il gèle les frais de scolarité jusqu'à la tenue d'un sommet sur l'enseignement supérieur et l'adoption d'une loi-cadre sur les droits de scolarité et les autres frais afférents qui visera à diminuer l'endettement étudiant, qui tiendra compte de la capacité de payer des étudiants et qui préservera l'accessibilité économique et l'accessibilité régionale.

8 novembre 2011

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Fournier, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 24, Loi visant principalement à lutter contre le surendettement des consommateurs et à moderniser les règles relatives au crédit à la consommation, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 24 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 24 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des relations avec les citoyens.

La motion est adoptée.

À 16 h 15, à la demande de M. Fournier, leader du gouvernement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) à M. Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones, concernant la tenue d'une enquête nationale sur la disparition de deux jeunes autochtones.

8 novembre 2011

M. Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones, propose l'ajournement des travaux au mercredi 9 novembre 2011, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 18 h 13, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 9 novembre 2011, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON